

MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER

76740

CONVOCATION DU 19 JUIN 2015.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 26 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Stéphanie CAPRON, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL, Pierre GAY, et Franck MATTON

Absentes excusées :

Madame Fanny LOURETTE

Madame Agnès VAN COLEN qui donne pouvoir à Madame Stéphanie CAPRON.

Des remarques ont été apportées par Monsieur Gérard BLONDEL au compte-rendu du 19 Mai 2015 à savoir :

L'annexe jointe au compte-rendu c'est-à-dire la copie du contrat de prêt signé entre SODINEUF et la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS fait état Article 2 p 4 de 2 Lignes de Prêt :

« PLUS, d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (465 299.00 euros); »

« PLUS foncier, d'un montant de cent sept mille quatre cent quarante-trois euros (107 443.00 euros) »

Monsieur Gérard BLONDEL conteste les mots employés puisque le terrain a été vendu par Monsieur Achille NOURRICHARD à la Commune et redonné par la commune à SODINEUF.

D'autre part, concernant le chapitre « TOITURE DE L'ÉGLISE », Monsieur Gérard BLONDEL s'étonne que Monsieur Jean-Pierre CANU ait souligné que les travaux ne sont pas dignes d'un couvreur. Monsieur Jean-Pierre CANU

regrette de ne pas avoir participé à la réunion avec Monsieur DELALONDE, estimant qu'il n'avait pas de contentieux avec ce dernier et demande à ce que cette phrase soit supprimée sur le compte-rendu. Monsieur le Maire précise que Monsieur DELALONDE a procédé à la découpe d'ardoises afin d'améliorer l'aspect esthétique de la couverture sans coût supplémentaire.

D'autre part, Madame Stéphanie CAPRON précise que la CROIX BOULET a été débroussaillée pour besoin personnel.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

SURPRESSEUR

Monsieur le Maire précise qu'un avis a été demandé à la Sous-Préfecture de Dieppe concernant la mise en place d'un surpresseur d'eau avec une prolongation de sept ans en plus de l'année résiduelle du contrat de délégation de Service Public d'eau potable. Madame La Sous-Préfète donne un avis défavorable à cette prolongation et demande de passer un marché public pour la mise en place du surpresseur. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse qui vient d'être réceptionnée par la Mairie.

La solution serait de mettre en place un surpresseur provisoire. Un devis a été demandé à VEOLIA. Cette hypothèse est présentée à la Sous-préfecture. Nous attendons la réponse de Madame la Sous-Préfète afin de valider cette solution.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le schéma de travail et autorise Monsieur Le Maire à continuer les démarches.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

DECISIONS MODIFICATIVES

Lors du vote du budget, concernant le FPIC, on avait prévu 2 000 € et il s'avère que la somme à prévoir est de 2 100 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Article 022 : Dépenses imprévues : - 100.00 €

Article 73925 : FPIC : + 100.00€

Il est procédé au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

QUESTIONS DIVERSES

FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour renouveler la distribution d'encyclopédies et bons d'achats en faveur des élèves qui entrent en cours préparatoire, ceux qui entrent en sixième et ceux qui entrent en seconde comme l'an dernier. Après avoir délibéré, le Conseil accepte de reconduire cette action le dernier week-end d'août avant la rentrée scolaire.

VOTE : Pour 9 Contre 1 Abstention 0

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire précise que la Mairie a reçu une lettre de remerciements de la Présidente de l'Association ABC, Madame Nicole MEGY pour la subvention de 8 000 €.

La famille de Monsieur Jean-Marie LOURETTE a adressé une lettre de remerciements au Conseil Municipal pour les fleurs et les témoignages reçus lors de l'inhumation de ce dernier.

HORAIRES MAIRIE

Pendant le mois d'août, il est décidé de limiter les permanences :
Ouverture le mardi de 11 h à 12 h et le vendredi de 17 h à 18 h 30.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION PONGISTE SOTTEVILLAISE

Une assemblée générale est prévue le samedi 27 juin à 20 h et seuls Jean-Pierre CANU, Stéphanie CAPRON et Gérard BLONDEL pourront y assister. Il est demandé de bien vouloir présenter les excuses des conseillers municipaux qui ne pourront s'y rendre.

LIRE SUR LA PLACE

Monsieur Thierry WYSS demande s'il serait possible de vendre des boissons cet été dans le cadre de l'animation « Lire sur la Place ». Monsieur Le Maire va contacter Madame Nicole MEGY, Présidente d'ABC.

PLAN TOURISTIQUE

Madame Stéphanie CAPRON interroge le conseil sur la possibilité d'établir un plan destiné aux touristes.

REUNION PUBLIQUE

La date de la réunion publique est prévue le samedi 26 septembre 2015 à 10 h.

Monsieur Jean-Pierre CANU fait part de plusieurs remarques :

CAMPING

Monsieur Jean-Luc FRICOT, gérant du Camping les Pommiers, a fait part de son mécontentement concernant des déchets qui sont déposés sur son parking près des containers. Il souligne également qu'un pilier a été cassé par l'Entreprise Véolia lors du ramassage des ordures ménagères et que la réparation n'est toujours pas faite. Une demande sera faite auprès de la Communauté de communes « Entre Mer et Lin ».

VITESSE EXCESSIVE

Monsieur Jean-Pierre CANU a été interpellé par des habitants concernant la vitesse excessive des véhicules rue du Bout de Haut. Monsieur Franck MATTON évoque également une vitesse excessive rue de Frimousse.

DECHETS VERTS

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne le problème du brûlage des déchets verts. Une réflexion est en cours.

CHANTIER EBTP

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que les camions se garent sur le terrain de Monsieur NOURRICHARD.

Les arbres ont été abattus sur le terrain de Monsieur NOURRICHARD. Il a été interpellé par sa fille. L'entreprise se permet tout. Un courrier sera envoyé à l'entreprise.

ANCIENS COMBATTANTS

Les anciens combattants sont très mécontents de ne pas avoir été invités à la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la bataille de 1940 à Veules.

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que 65 soldats sont morts sur le territoire Sottevillais. Il est regrettable que Sotteville n'ait pas été associé à la manifestation de Veules.

Monsieur Le Maire a été convoqué à une réunion qui a été annulée et n'a jamais été convoqué de nouveau.

LICENCE IV

Monsieur Jean –Pierre CANU pose la question :

- Avec l'achat de la licence IV, le conseil municipal souhaite-t-il ouvrir un commerce ?

La meilleure place serait la salle « La Grange.

Monsieur Jean-Pierre CANU propose à diverses reprises de passer au vote pour la création d'un commerce. Monsieur Pierre GAY a répondu qu'une étude de marché était nécessaire avant toute prise de décision. Le conseil en a convenu. Le vote n'a donc pas eu lieu.

ECO PATURAGE

Monsieur Gérard BLONDEL souligne que les chèvres ne sont pas encore arrivées à la Station d'Épuration. Monsieur Thierry WYSS contactera l'éleveur.

La séance est levée à 00h10.